



DOSSIER DE PRESSE

■ 5^E CONFERENCE BRETONNE DE L'ENERGIE

PREMIER BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE ELECTRIQUE BRETON





Sommaire

COMMUNIQUE DE PRESSE	3
1. RAPPEL : LE PACTE ELECTRIQUE BRETON	4
2. CONFERENCE BRETONNE DE L'ENERGIE : VOCATION, ACTEURS ET MISSIONS	5
3. CONFERENCE DU 29 NOVEMBRE 2011 : UN PREMIER BILAN DES ACTIONS	6
PILIER 1 – La maîtrise de la demande de consommation électrique PILIER 2 – Le déploiement massif de toutes les énergies renouvelables PILIER 3 – La sécurisation du réseau d’approvisionnement électrique	
4. L’INFORMATION DU PUBLIC	12

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57
Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

Communiqué de presse

Bilan du Pacte électrique breton, un an après sa signature

L'entrée dans la période hivernale remet en lumière, particulièrement dans notre région, le risque de coupures électriques lié à la fragilité électrique structurelle de la Bretagne.

Cette problématique électrique bretonne, mise en évidence dans les bilans énergétiques nationaux depuis 2005, a conduit à l'élaboration, fin 2010, du Pacte électrique breton, dans le cadre de la Conférence Bretonne de l'énergie et de ses instances de travail.

Cette instance de concertation et d'échanges permet depuis bientôt deux ans de mobiliser largement les acteurs du territoire et de l'énergie pour apporter des réponses durables aux enjeux énergétiques bretons et offrir à la région les moyens de son développement. Ses travaux ont abouti à un plan d'actions appuyé sur 3 piliers indissociables et complémentaires : maîtrise de la demande en électricité, déploiement massif des énergies renouvelables et sécurisation du réseau d'approvisionnement électrique.

La nouvelle réunion plénière de la Conférence ce 29 novembre, sous la coprésidence du Préfet de région, Michel Cadot et le Président du Conseil régional de Bretagne, Jean-Yves le Drian, a permis de faire un point d'avancement global du programme d'actions du Pacte électrique breton, démontrant la réalité de sa mise en œuvre opérationnelle pour chacun des 3° piliers.

Parmi les points qui ont été soulignés, en matière de maîtrise de la demande en électricité : le renforcement de la sensibilisation de tous les Bretons quant aux économies d'énergie, le financement de travaux pour une meilleure performance énergétique des logements, la mobilisation des territoires et de nouveaux secteurs économiques (dont le secteur hospitalier) ...

Le déploiement des énergies renouvelables se poursuit au travers d'un suivi des procédures d'appel d'offres nationales (éolien offshore, photovoltaïque...) ; les services de l'État se mobilisent pour accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches ; un nouveau fonds de soutien financier vient d'être mis en place à l'initiative du Conseil régional (Eilañ).

Le volet de la sécurisation de notre approvisionnement électrique emprunte les étapes prévues qu'il s'agisse de la nouvelle liaison souterraine à 225 000 volts entre Lorient ou Saint-Brieuc ou le projet de centrale électrique à cycle combiné gaz dans le Finistère. Et tout est mis en œuvre pour positionner la Bretagne en pointe sur l'innovation technologique liée aux « réseaux intelligents » et aux nouvelles solutions pour le stockage de l'électricité.

Enfin, la communication autour du Pacte électrique breton se renforce pour partager et relever avec l'ensemble des Bretons le défi énergétique auquel notre région se trouve confrontée et qui appelle des réponses diversifiées et complémentaires.

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57
Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

RAPPEL : LE PACTE ELECTRIQUE BRETON

■ Une réponse durable et collective au défi électrique breton

Co-signé le 14 décembre 2010 par L'État, la Région Bretagne, l'ADEME, RTE et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Pacte électrique breton est un dispositif ambitieux visant à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne. Aujourd'hui, 9,5 % de l'électricité bretonne est produite dans la région.

■ Une articulation autour de 3 piliers

Le Pacte électrique breton repose sur trois piliers indissociables et complémentaires. Il permettra demain de :

- **Maîtriser la demande en électricité de la Bretagne** et diviser par 3 sa progression d'ici 2020. Les actions : poursuivre la sensibilisation de tous (à l'exemple des actions ÉcoWatt ou Trak O'Watts), soutenir l'animation des politiques énergétiques sur les territoires et renforcer les dispositifs de rénovation thermique des logements, pour économiser en 2020, l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 180.000 habitants.
- **Déployer massivement toutes les énergies renouvelables** (éolien terrestre et offshore, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) pour accroître la production électrique régionale et accentuer encore sa part renouvelable. Objectif : multiplier par 4 la puissance installée d'ici 2020.
- **Sécuriser l'approvisionnement** grâce à un réseau de transport de l'électricité renforcé, à l'implantation d'une unité de production électrique à l'ouest de la Bretagne, et à l'intensification de l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie.

Des objectifs chiffrés, un plan d'actions détaillé et multi-partenarial, des moyens financiers dédiés, ont été définis pour chacun de ces piliers. C'est bien l'association des 3 piliers qui est indispensable pour apporter une réponse globale et satisfaisante à la situation bretonne à court, moyen et long terme.

LA CONFERENCE BRETONNE DE L'ENERGIE : VOCATION, ACTEURS ET MISSIONS

La Conférence bretonne de l'énergie a été mise en place le 19 janvier 2010 à l'initiative du préfet de région et du président du Conseil régional de Bretagne.

■ La Conférence bretonne de l'énergie a vocation à :

- aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement;
- partager des constats sur la situation énergétique bretonne, appuyés à la fois sur les données de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre, et sur le retour d'expérience des actions engagées et évaluées;
- analyser les conditions pour améliorer la sécurité énergétique de la Bretagne, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement;
- définir des stratégies, déclinées en mesures concrètes, pouvant être portées par les différents acteurs.

En outre, l'animation régionale dédiée à la mise en œuvre du Pacte électrique s'appuie sur la Conférence, afin d'orchestrer l'ensemble des actions dans une approche globale et cohérente entre les différents secteurs et niveaux territoriaux impliqués.

■ Les acteurs fédérés :

La Conférence bretonne de l'énergie réunit, autour de l'État et de la Région, l'ensemble des acteurs de l'énergie sur le territoire, regroupés en cinq collèges : services de l'État et instances publiques, élus et représentants des collectivités territoriales, acteurs du monde économique et professionnel, organisations syndicales et patronales, société civile et associations. Ce sont aujourd'hui 158 institutions qui disposent d'un représentant au sein de la conférence bretonne de l'Énergie.

■ Les missions engagées :

- un suivi de la mise en œuvre des actions identifiées pour chacun des axes du Pacte électrique;
- une évaluation de l'état d'avancement pour identifier les freins ou les leviers, au regard de l'évolution du contexte énergétique et économique, en vue, si nécessaire, d'une adaptation du plan d'action.

La Conférence se réunit deux à trois fois par an. En 2011, les débats de la Conférence ont été alimentés par les travaux de groupes de travail, autour des trois piliers du pacte électrique breton :

- Maîtrise de la demande en électricité et territoires (MDE),
- Développement des énergies renouvelables (ENR),
- Sécurisation de l'approvisionnement électrique (APPRO).

CONFERENCE DU 29 NOVEMBRE 2011 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE ELECTRIQUE BRETON

Cette 5^e séance de la Conférence Bretonne de l'énergie avait pour principaux objectifs de :

- Dresser un bilan, à l'issue d'une année, de la mise en œuvre du Pacte électrique Breton avec au travers des actions engagées par piliers
- Identifier les orientations pour 2012.

GOVERNANCE ET EVALUATION DU PACTE ELECTRIQUE BRETON

■ **Gouvernance**

L'animation régionale dédiée prévue dans le Pacte et un suivi des réflexions et des actions menées ont pu être mis en place immédiatement au travers de :

- La création d'un comité de suivi opérationnel du Pacte électrique composé des services de l'État, de la Région et de l'ADEME (11 réunions), et d'une cellule d'animation de la Conférence composée de la Préfecture de Région, du Conseil régional, de l'ADEME et de RTE (3 réunions) ;
- La tenue de chacun des 3 groupes de travail (GT) en 2011 conformément aux engagements des signataires du Pacte : GT Maîtrise de la demande le 17 mars, GT énergies renouvelables le 13 octobre, 2 GT approvisionnement le 8 avril et le 8 novembre ;
- La mise en place de fiches de suivi par actions. Ces fiches ainsi que l'ensemble des travaux de la CBE seront mis en ligne prochainement sur le site <http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr>
- La mise à disposition d'une information « grand public » sur le portail des services de l'État en Bretagne (questions-réponses et espace participatif) : <http://www.bretagne.gouv.fr/faq/faq-l-electricite-en-bretagne>

■ **Evaluation**

L'objectif en 2011 était de pouvoir traduire le plan d'actions prévu dans le Pacte électrique en un ensemble d'actions immédiatement opérationnelles et de rechercher dans le cadre de la conférence bretonne de l'énergie l'engagement des partenaires selon des modalités différenciées (conventions, accompagnement, financement, communication, etc.).

Certaines actions peuvent donner lieu à une évaluation chiffrée, comme les installations en matière d'énergies renouvelables. Les résultats en matière de Maîtrise de la demande électrique sont parfois plus difficiles à mesurer. Ils font néanmoins l'objet d'une évaluation à deux niveaux : un suivi "a posteriori" (bilan énergétique annuel) et un suivi "en temps réel".

■ **Perspectives 2012**

- la recherche d'une application dans les territoires des engagements pris par filière
- le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les partenaires
- la recherche des engagements nouveaux pour des actions reproductibles ou nouvelles

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

ETAT D'AVANCEMENT DU PILIER N°1 : LA MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE

En termes de maîtrise de la demande en électricité (MDE), l'objectif est une **diminution par deux d'ici 2015, puis par trois d'ici 2020, de la croissance de la consommation électrique** de la Bretagne. En 2020, l'économie attendue est de 1200 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 180.000 habitants. Cet objectif est ambitieux, il nécessite d'aller au-delà des engagements et mesures du Grenelle de l'Environnement en matière d'économie d'énergie. A ce stade, les prévisions de consommation prouvent en effet qu'il est peu envisageable de réussir à stabiliser la consommation en Bretagne étant donné notamment son dynamisme démographique.

Les actions en matière d'économie d'énergie visent d'une part l'évolution pérenne des comportements individuels et nécessitent d'autre part des investissements importants et sur le long terme, notamment en ce qui concerne la performance énergétique des logements.

- **Programmes d'action dans tous les secteurs**

Les efforts collectifs sont poursuivis sur de nombreux domaines où des gains sont réalisables comme : le bâtiment (isolation, chauffage individuel...), le logement privé et social (programme de rénovation thermique du parc privé de logements chauffés à l'électricité), l'industrie ou le secteur tertiaire.

A titre d'exemple, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) au travers de son programme Habiter Mieux prévoit de mobiliser en Bretagne 35 M€ jusqu'en 2017 pour réhabiliter un potentiel estimé de 38 000 logements. Grâce à ce nouveau dispositif, des travaux dans près de 500 logements ont pu être financés à ce jour (soit **15% du nombre de logements ayant déjà obtenus un financement en France**) grâce au Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) des logements privés.

Par ailleurs, 5,6M€ du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) seront consacrés d'ici 2013 à la rénovation thermique des logements sociaux.

Dans le cadre du Prébat 2011 (programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans les Bâtiments), la Bretagne est leader au niveau national avec 29 projets lauréats, des projets démonstrateurs qui concernaient exclusivement pour cette 4^e édition la réhabilitation des bâtiments, avec valorisation des résultats (pour ¾ d'entre eux des performances énergétiques correspondant à des bâtiments passifs), organisation de portes ouvertes...

Des actions sont aussi menées pour favoriser le recours à d'autres modes de chauffage que l'électricité.

Des actions vont enfin être déployées dans l'ensemble des filières économiques (santé, patrimoine, grande distribution, artisanat, commerces, etc.).

- **Atténuer les pics de consommation**

Des initiatives sont également réalisées pour favoriser l'**effacement diffus**, c'est à dire l'atténuation des pics de consommation aux heures de pointe en coupant temporairement certains appareils électriques.

- **4^e édition d'EcoWatt Bretagne :**

EcoWatt Bretagne compte aujourd'hui 30 800 inscrits aux alertes, avec un taux de notoriété de 72 % auprès du grand public et de 92 % auprès des collectivités. Durant la vague de froid de l'hiver 2010-2011, 7 alertes ont été lancées (2 alertes rouges et 5 orange). Avec une diminution constatée de la consommation d'électricité, qui a atteint jusqu'à environ 2 % aux heures les plus chargées.

Fort de ce bilan positif, le dispositif monte en puissance avec des moyens renforcés pour mobiliser tous les publics bretons, et atteindre d'ici 2 ans, 50.000 inscrits.

Pour cette 4^e édition, EcoWatt développe donc de nouvelles actions pour l'ensemble de ses publics, et intervient avec l'appui d'acteurs relais régionaux, pour agir plus particulièrement auprès des entreprises et des publics scolaires.

- **Lancement Track O'Watts :**

L'objectif de l'opération est de comprendre et réduire la consommation électrique des familles bretonnes.

Depuis le mois d'octobre et jusqu'en mars 2012, 70 familles bretonnes vont tenter de modifier leurs habitudes de consommation électrique. Cette expérimentation a démarré à l'occasion de la Fête de l'énergie qui s'est déroulée du 15 au 21 octobre. Pendant six mois, chaque famille sera "coachée" par un conseiller d'un des Espaces Info Energie. Ils bénéficieront ainsi d'un suivi détaillé de l'évolution de leurs consommations, de conseils personnalisés pour réduire leur consommation d'énergie et de l'installation gratuite de petits équipements (coupe veille, appareils hydro économes...).

- **Mobilisation des territoires et certificats d'économie d'énergie**

La mobilisation des territoires se poursuit afin que chacun d'eux puisse, selon son patrimoine et ses compétences, mettre en œuvre des actions ayant un impact sur la consommation d'électricité.

L'objectif est également de pouvoir territorialiser les actions identifiées par filières et de mettre en cohérence les actions des collectivités avec les objectifs du Pacte électrique breton.

Exemples d'actions menées :

- élaboration et déploiement d'un programme d'actions de maîtrise de la demande en électricité sur la totalité du Pays de Saint-Brieuc notamment au travers de l'opération Vir'Volt ;
- poursuite de la couverture du territoire en Conseiller Energie Partagé (32 CEP en 2011, soit 34 % des communes de moins de 10.000 hab, et 15% d'économie globale obtenue par le réseau selon une estimation ADEME) ;
- étude sur les certificats d'économie d'énergie en cours.

ETAT D'AVANCEMENT DU PILIER N°2 : LE DEPLOIEMENT MASSIF DES ENERGIES RENOUVELABLES

En matière de développement des énergies renouvelables, l'objectif visé est l'installation de 3 600 MW à l'horizon 2020, ce qui représentera alors un tiers de la consommation bretonne, contre environ 7,5% aujourd'hui. Il est donc prévu de manière très volontariste de **multiplier la puissance installée par 4 en seulement 10 ans**, pour **parvenir à une production équivalente à 2 fois la consommation annuelle de l'industrie bretonne**. En cela, la Bretagne participe à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement, en mobilisant l'ensemble des technologies disponibles (éolien terrestre et off-shore, photovoltaïque, hydraulique, etc.) ou en développement.

Bilan Énergies renouvelables, une progression encourageante :

31 décembre 2009 : 789 MW installés

31 décembre 2010 : 996 MW installés

mi-2011 : 1 068 MW installés

Objectif 2015 : 2370 MW installés

	2010 (MW)	2012 (MW)	2015 (MW)	2020 (MW)
Eolien terrestre	535	950	1400	1 800
Éolien offshore ancré et flottant	0	0	500	1 000
Hydroliennes	0	0	2	10
Barrage de la Rance	238	238	238	238
Hydraulique	39	39		42
Photovoltaïque	25	75	250	400
Biomasse dont méthanisation	0	4	20	120
Incinération de déchets	17	17	17	17
TOTAL	854	1 323		3 627

Objectifs ENR du Pacte électrique breton

Eolien terrestre : sera prochainement lancée la consultation officielle sur le schéma régional éolien terrestre, qui fixe un objectif de 1400 MW à horizon 2015.

Au 17 novembre 2011, les permis de construire autorisés correspondaient à 1065 MW, ceux en cours d'instruction 135 MW supplémentaires.

En application de la loi Grenelle 2, de nouvelles règles nationales publiées le 25 août, modernisent le cadre réglementaire pour favoriser le déploiement des éoliennes terrestres.

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

Biomasse, dont méthanisation :

En matière de biomasse, le Pacte électrique vise un objectif de 120 MW installés en 2020, issus soit de la méthanisation (combustion de biogaz), soit de la combustion du bois.

A plus court terme, cet objectif repose exclusivement sur de la méthanisation à la ferme soutenue par le plan Biogaz, lancé en 2007 et dont l'animation est confié à l'association AILE. Afin de consolider cette filière en Bretagne, le Préfet de région a proposé que soit rapidement mis en place un « point d'entrée unique » dans les services de l'État pour faciliter le traitement administratif des dossiers.

D'ici 2015, des unités de méthanisation dites « collectives », de plus grande taille, à l'exemple de l'unité Géotexia inaugurée en juin dans les Côtes d'Armor, et la mise en service des premières unités de cogénération bois retenues dans le cadre de l'appel d'offres national piloté par la Commission de régulation de l'énergie ont vocation à compléter le dispositif.

Atteindre l'objectif 2020 nécessitera de mobiliser l'ensemble des ressources biomasse et de faciliter l'émergence de projets bretons d'envergure, dans le cadre de nouveaux appels d'offres nationaux.

Énergies marines renouvelables : le 11 juillet, l'appel d'offres national pour l'installation d'éoliennes en mer a été lancé sur 5 zones, dont la baie de Saint-Brieuc, zone définie à l'issue d'une concertation régionale menée en 2010. L'offre que les candidats devront remettre à l'Etat, avant le 11 janvier 2012, devra répondre aux 3 principes retenus : « produire une énergie verte à coût maîtrisé, développer une véritable filière industrielle, tout en respectant l'environnement et les usages existants du domaine maritime ».

Le 31 août ont par ailleurs commencé à Brest les opérations pour la mise à l'eau au large de Paimpol-Bréhat de la première des 4 hydroliennes de 0,5MW qui seront mises en service par EDF en 2012.. Le gouvernement prévoit, dans la suite du premier appel d'offres de juillet 2011, de lancer un deuxième appel d'offres en avril 2012. Un groupe de travail réunissant services de l'Etat, collectivités territoriales et usagers rendra les conclusions de son travail à la prochaine Conférence de la Mer et du Littoral le 19 décembre 2011.

Centrales photovoltaïques : afin de permettre le développement maîtrisé des centrales photovoltaïques au sol, les services de l'État en Bretagne ont élaboré un guide à l'intention des porteurs de projets photovoltaïques. [Plus d'infos sur le site de la DREAL Bretagne.](#)

Le Conseil régional a par ailleurs mis en place en juin un plan de soutien à la filière bretonne.

Deux appels d'offres nationaux portant sur des installations de productions d'électricité à base d'énergie solaire sont en cours et leurs cahiers des charges consultables sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE):

- appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc
- appel d'offres portant sur des installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kW

A noter également, le 16 novembre a marqué **le lancement de la SAS EILAN** ("accompagner" en breton). Voulu par le Conseil régional de Bretagne, ce nouveau fonds a été créé pour soutenir les projets bretons en matière d'énergies renouvelables. C'est la société d'économie mixte d'aménagement SEMAEB qui gèrera ce fonds qui démarre avec un capital de 3 M€.

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80

ETAT D'AVANCEMENT DU PILIER N°3 : SECURISER NOTRE APPROVISIONNEMENT ELECTRIQUE

Même mis en œuvre de manière très volontariste comme le prévoit le Pacte électrique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ne suffisent pas à répondre à la fragilité structurelle de l'alimentation électrique en Bretagne et à répondre à l'impératif de sécurisation.

Il est nécessaire de renforcer le réseau d'alimentation en électricité.

- **Soutenir le réseau par l'implantation d'une centrale à cycle combiné gaz**

L'État a lancé un appel d'offres pour la mise en place d'un moyen de production d'appoint de type centrale cycle combiné gaz d'une puissance d'environ 450 MW dans le Finistère, pour soutenir le réseau local et régional dans sa partie la plus vulnérable. Les candidats avaient jusqu'au 28 novembre pour remettre au Préfet, une note détaillant l'impact sur l'environnement et les activités du projet. Ils remettront leurs offres finales fin décembre 2011. Le choix du candidat fera l'objet d'une décision du Ministre en charge de l'énergie à partir de mars 2012.

- **Renforcer le réseau et créer une liaison souterraine entre Lorient et Saint-Brieuc**

Depuis quelques années, des actions de renforcement du réseau ont été mises en œuvre par RTE (mise en place d'équipements spécifiques dans les postes électriques pour compenser les difficultés liées à l'acheminement de l'électricité sur de longues distances ; mise en service d'un "échangeur" à 400 000 volts à côté de Lorient, etc.). D'autres sont également prévues, avec notamment la création d'une liaison souterraine à 225 000 volts entre Lorient et Saint-Brieuc. La première réunion de concertation qui s'est déroulée le 14 novembre à Mûr-de-Bretagne a permis de valider l'aire d'étude de ce projet

- **Favoriser le déploiement des « réseaux intelligents » et encourager la R&D sur le stockage de l'électricité**

Le Pacte préconise l'expérimentation à grande échelle du stockage de l'énergie et le développement des réseaux électriques intelligents (smart grids) qui s'appuient sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Objectif : permettre l'optimisation des réseaux électriques, via l'intégration de différentes sources décentralisées de production d'énergie renouvelable et le déploiement de dispositifs de suivi et d'effacement des consommations des particuliers.

A l'initiative de la Région Bretagne, l'agence Bretagne Développement Innovation, l'Etat et l'ADEME pilotent actuellement un groupe de travail avec les acteurs de l'énergie et des télécommunications, dont les travaux ont permis la cartographie des compétences bretonnes, et accompagnent certains projets de consortium, pour positionner la Bretagne comme région en pointe sur ces sujets, notamment dans le cadre des Appels à manifestation d'intérêt lancés par l'ADEME au plan national.

- **Une priorité nationale**

A l'issue du comité de veille sur l'approvisionnement électrique de la France pour le passage de l'hiver, un communiqué d'Eric Besson, ministre de l'industrie, de l'énergie et économie numérique indiquait : « deux points de vigilance importants ont été identifiés : le premier porte sur la disponibilité de nos capacités d'importation d'électricité suite à la fermeture de 8 réacteurs nucléaires en Allemagne et le second porte sur les deux régions les plus vulnérables de France que sont la Bretagne et PACA en ce qui concerne l'approvisionnement électrique ».

4 L'INFORMATION DU PUBLIC

Une identité graphique

L'identité créée doit permettre de signer toutes les actions qui entrent dans le cadre du Pacte électrique Breton.

Elle permettra d'apporter une lisibilité et visibilité sur l'ensemble des actions engagées.



Un encart presse

Il interpelle le grand public sur la question de la fragilité électrique bretonne. Il vise ainsi la compréhension et la réappropriation de la question électrique par les bretons et à démontrer la nécessaire complémentarité des trois piliers du Pacte.

Électricité bretonne

Pacte électrique breton

ET SI ON SE DOTAIT D'UNE ÉLECTRICITÉ À NOTRE MESURE ?

9,5% de l'électricité bretonne est produite aujourd'hui dans la région. Avec le Pacte électrique breton, demain nous pouvons :

- **Maîtriser notre demande en électricité** et diviser par 3 sa progression d'ici 2020. Parmi nos actions : soutenir l'animation des politiques énergétiques sur les territoires et renforcer les dispositifs de rénovation thermique des logements pour économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 180 000 habitants.
- **Déployer massivement toutes les énergies renouvelables** (éolien terrestre et offshore, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) pour accroître la production électrique régionale et accentuer encore sa part renouvelable. Notre objectif : multiplier par 4 la puissance installée d'ici 2020.
- **Securiser notre approvisionnement** grâce à un réseau de transport de l'électricité renforcé et l'implantation d'une unité de production électrique à l'ouest de la Bretagne. Nous intensifions également l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie.

Pour en savoir plus : www.plan-eco-energie-bretagne.fr

le Pacte électrique
BRETON

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57
Préfecture de Région - Véronique LAURENT-ALBESA ☎ 02.99.02.11.80